



Rapport d'activités 2013 - 2014

Table des matières

Rapport du Comité cantonal

Préambule	3
Rapport d'activités	8
Communication	11
Relations et échanges	14

Instances internes

Conférence des présidents	19
---------------------------	----

Associations professionnelles

AVEP1	21
Groupe d'experts secondaire	23
SVASPRYJAD	26
AVEAC	28
AVMD	30
AVEPS	34
AVMES	35
AVESAC	39

Commissions et délégations

Fondation Jeunesse SPV	43
Intersyndicale des Prafos	44

Rapport du secrétariat général	45
---------------------------------------	-----------

Rapport d'activités du Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise

Extension du domaine de l'école

Périscolaire... parascolaire... redéfinition potentielle de la mission des enseignants sur ce champ... Un important rapport produit par la ville de Lausanne a questionné le Comité cantonal en 2013, dans la mesure où, en filigrane à tout le moins, il y proposait une extension des tâches de l'école.

Dans une ambiance quelque peu tendue, après que le président et le Comité eurent affirmé que les maîtresses et les maîtres devaient d'abord pouvoir se concentrer sur l'atteinte des objectifs cognitifs de l'école, une rencontre en mai 2013 avec les responsables lausannois du domaine a permis de remettre les choses à plat. Dans la sérénité que requiert cette réflexion.

Qui est responsable, et de quoi, avant et après le temps scolaire ? Cette question est vivante. Elle occupera la SPV ces prochaines années, c'est certain, de manière forte.

Comme elle sera occupée par celle des relations entre les communes et l'Etat sur le champ scolaire. Sur bien des points, on le sait, et dans bien des groupements scolaires, ce sont les locaux et les transports qui, notamment, orientent et dictent le quotidien du travail. Il est donc regrettable que n'ait pas abouti l'initiative prise par la SPV auprès de la Cheffe du département, qui devait déboucher sur un forum public « Etat-Communes » à ce propos et qui avait pourtant recueilli un accueil positif.

Sous le tapis, la poussière commence à faire une sérieuse bosse.

En septembre 2013, la publication des cahiers des charges apparaissait comme pouvant justement permettre de mieux circonscrire l'activité des enseignants. Las, alors que pourtant le Département communiquait publiquement à ce propos et inscrivait les textes en exergue de son site internet, la suite fut, en quelque sorte, ratée.

Inscription aléatoire dans les établissements, statut incertain du contenu... tout se passe comme si la Cheffe du DFJC avait voulu notamment satisfaire l'exigence de la SPV tout en ne froissant pas au-delà du nécessaire le syndicat SUD qui refuse toujours jusqu'à l'existence du cahier des charges.

Le Comité de la SPV estime pourtant avoir marqué un point historique sur ce terrain. Mais la SPV devra reprendre langue, notamment avec les directeurs d'établissement et la Direction générale, pour affiner les

points en suspens que constituent en particulier les questions relatives au service de piquet, aux remplacements et à ce qui est demandé aux enseignants quand ils ne peuvent donner leurs cours pour des questions d'organisation interne.

Tant de directives et de sous directives...

Mais que se passe-t-il ?

Certes, certaines directives, certains textes normatifs, sont imposés par la Loi scolaire et son règlement. Le cadre de l'évaluation a comme raison d'être de tenter de restreindre les inégalités de traitement, faute de résoudre les inégalités d'enseignement.

Mais faut-il pour autant en rajouter ? Normer, normer et encore normer à l'infini ?

Le Comité est bien conscient que la demande en vient parfois des enseignants même, dans un souci légitime de « faire juste ». Pourtant, de nombreuses directions semblent s'être embarquées sur un mauvais chemin, qui extrapolent et procèdent à une lecture trop restrictive de ce qui est produit par le Département.

Cela, le Comité l'a dit aux services et à la Cheffe du DFJC, soulignant qu'il continuera à défendre le double et gémellaire principe de liberté et de responsabilité. Il a même appelé par voie d'affichette à dire « Stop aux directives inutiles! ». Le SER a aussi réagi dans ce sens.

C'est envers le plan d'études et envers les élèves que les enseignants devraient être loyaux et non pas d'abord respectueux d'ordres venus d'en haut sans que leur sens ne soit apparent.

On peut très bien respecter des consignes à la lettre et proposer par ailleurs un enseignement et un travail sans aucune vie.

Au contraire, si cela peut être justifié et argumenté, prendre des routes de traverse est souvent le garant de résultats plus solides.

Cette liberté professionnelle, ce génie ordinaire de l'enseignant, le Comité cantonal de la SPV continuera de les défendre, fût-ce contre la volonté de certains d'entre nous.

Sur ce champ, durant le dernier exercice, la SPV a insisté pour que la directive relative aux camps et sorties hors de l'école soit la plus synthétique et responsabilisante possible et « retoqué » un texte d'orientation sur les relations et entretiens entre l'école et la famille, jugé par trop infantilisant.

Une mise en place très ardue de la Voie générale, et des élèves étiquetés « 111 »

Alors que certaines garanties avaient pourtant été données, que des modèles avaient été étudiés et que le président de l'ADESOV avait affirmé que le « génie local » y pourvoirait, la mise en place de la Voie générale du secondaire I, avec ses méandres et ses parcours multiples, s'est vite avérée un casse-tête.

C'est pourquoi, en responsabilité de la soutenance active que la SPV avait apportée à la LEO, le Comité cantonal s'est attelé à proposer des remèdes. C'est le sens notamment de la note qu'il a adressée à la Cheffe du DFJC en novembre 2013 déjà, intitulée: « Maîtrise de classe - Approche du monde professionnel; Enseignement du français, Grilles-horaire: Eléments susceptibles de résoudre une équation ».

Eléments que le Comité cantonal a développés et transmis à Mme Lyon et ses services les 19 et 26 novembre, puis portés dans le groupe de travail mis sur pied sous l'égide de la DP dans le but de trouver des solutions pour aérer l'organisation de la VG. Notamment afin de trouver des espaces possibles pour une maîtrise de classe renforcée.

Ainsi le groupe de travail a pu tracer un bilan intermédiaire : taux d'échec, manque d'heures du maître de classe avec ses élèves, difficulté d'enseigner certaines matières dans des classes hétérogènes (pour l'anglais notamment), manque de repères des élèves en difficulté, complication du suivi administratif des élèves (comme par exemple la gestion des absences), inadéquation des formations HEP avec les besoins du terrain (semi-généraliste versus spécialiste), respect (ou non) des normes légales relatives aux effectifs des classes, difficulté de respecter le nombre de notes défini par le cadre général de l'évaluation pour les matières à faible dotation horaire, Tout a été évoqué. La SPV a déposé des propositions qui, sans révolutionner tout le système ni remettre en cause les avancées de la LEO, permettraient de rendre le fonctionnement de l'école plus humain: En l'état, la possibilité de remplacer une période d'OCOM (option de compétence orientée métiers) par une heure à disposition du maître de classe a été obtenue.

C'est un premier pas mais encore bien insuffisant ! Dans tous les cas, le co-enseignement, le dédoublement de certaines matières, l'éventuel abandon d'une langue pour les élèves en difficulté et le soutien au maître de classe auront un prix. C'est le sens de la pétition que la SPV a lancée dans les écoles à fin avril dernier, intitulée « L'enveloppe pédagogique et le taux d'encadrement doivent être élargis ».

Enfin, étiqueter à nouveau des élèves - sous le vocable numérique de « 111 » (pour niveau 1 en allemand, en français et en mathématiques) - n'apparaît pas au Comité comme relevant de la plus grande des

noblesses; c'est pourquoi il a rappelé que le fait de regrouper au secondaire les élèves en difficulté dans une classe homogène - quand bien même la LEO l'autorise - contrevenait aux valeurs et aux orientations qui avaient conduit à soutenir la loi avant la votation populaire du 4 septembre 2011.

Des ECR aux fonctions incertaines et multiples, un enseignement des langues performant encore à construire et NEO qui ne trouve pas son sens pour tous...

La SPV l'avait demandé par voie de résolution votée lors de l'AD 2013 à Echallens: il était temps de faire le point sur les ECR et leurs désormais multiples fonctions.

La SPV a été entendue, puisqu'un important groupe de travail de la DP (encore un !) s'est déjà réuni à trois reprises, en novembre 2013, mars et avril 2014, et a pu débattre en particulier des conditions de passation et de correction, ainsi que plus spécifiquement de l'épreuve de 10H, désormais placée sous l'égide de la LEO et de son organisation.

Harmos oblige: la question de l'enseignement des langues devient cruciale, notamment et particulièrement au degré primaire.

La SPV s'est inquiétée des conditions et de l'organisation des tests proposés en allemand aux collègues généralistes qui désirent enseigner cette langue nationale. Sans trahir de secret, il s'avère que, de manière générale, les connaissances linguistiques de bien des collègues sont loin d'être à la hauteur.

Aujourd'hui enseigner les langues demeure encore un peu déclamatoire... Alors, ou l'employeur met le paquet en termes de formation, en offrant aux enseignants généralistes des conditions à la hauteur de l'enjeu, tant en allemand qu'en anglais, ou il doit rabattre ses ambitions.

C'est ainsi que la SPV s'est adressée à la Cheffe du DFJC en juin 2013, demandant s'il était bien raisonnable d'exiger des enseignants un niveau au-delà du B2 du Cadre européen commun de référence et proposant de s'interroger sur des modèles plus originaux de formation des élèves et de l'organisation du travail scolaire.

Enfin, sur la question des nouveautés introduites par le PER, le président a pu tenir en juillet 2013 une réunion avec la Cheffe du DFJC et les services relativement aux moyens d'enseignement à venir en histoire. Il y a souligné que si ces moyens étaient abordés de

manière par trop académique et hors de tout contexte chronologique, les enseignants risquaient bien de se casser les dents et les élèves de perdre toute possibilité d'acquérir quelques connaissances.

Le Comité et le secrétaire général sont aussi intervenus à plusieurs reprises à propos du logiciel NEO, allant jusqu'à menacer d'un éventuel boycott.

En effet, son introduction au primaire a connu de nombreuses vicissitudes liées à problèmes techniques, à la surenchère administrative et à la question de la confidentialité, dans un contexte de relatif manque de sens, notamment pour les premières classes.

A ce jour, les choses semblent être rentrées dans l'ordre et de nombreux collègues se disent satisfaits, particulièrement au secondaire.

A l'interne, la question de la communication, l'émergence d'une solide AVEP1 et des perspectives pour la représentation du secondaire I

L'AVEP 1, l'association de la SPV qui réunit les collègues du premier cycle du primaire, issue de la défunte AVECIN, a trouvé un joli rythme de croisière. Sa première assemblée officielle, le 9 avril 2014 fut de très belle tenue. Egalité de genre oblige, c'est désormais un homme, notre collègue Roch Lehmann, qui en a pris la présidence.

A l'instigation du Comité cantonal, un petit groupe de collègues est désormais reconnu comme « experts » du secondaire I au sein de la SPV. On évoque même la reconstruction d'une association des enseignants de disciplines académiques du secondaire I au sein de la SPV.

C'est de très bon augure sur le chemin de la revisite et de la reconstruction des associations non corporatistes de la SPV.

Enfin, notamment suite aux échanges de l'Assemblée des délégués de 2013, le Comité cantonal s'est penché à nouveau sur la question de la communication de la SPV. Une enquête a été menée à ce propos par le Secrétaire général et ses retours débattus à l'interne.

Le Comité fait l'analyse que se concentrer sur la réflexion et la mise en perspective reste la première force de la SPV, mais que celle-ci doit mieux et plus faire valoir son existence auprès de ses membres et de l'ensemble des enseignants vaudois.

A ce jour, un nouveau logo a été choisi, une nouvelle plaquette de présentation devrait voir le jour, ainsi qu'une refonte du site internet.

Reste notamment à évaluer la question de la publication *Majuscules*.
Doit-on passer au tout électronique ?

L'interrogation demeure et le Comité cantonal n'a pas encore véritablement tranché.

Une loi sur la pédagogie spécialisée qui, à elle seule, ne résout rien.

Ce printemps, le Conseil d'Etat a déposé devant le Grand Conseil le projet de Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). Elle devrait entrer en vigueur à la rentrée d'août 2015.

Le Comité cantonal, appuyé par la Conférence des présidents, a publié une importante note à ce propos, destinée aux membres de la commission du Grand Conseil chargée de l'étude du projet de loi et aux chefs des groupes politiques du Parlement vaudois.

Le 4 avril 2014, le président de la SPV et Gregory Durand ont pu argumenter et débattre devant la commission.

Pourtant, la Loi en elle-même ne résoudra rien. Seule vraie et importante nouveauté, le financement des mesures ordinaires et les décisions d'octroi des mesures appartiendront désormais aux établissements, via une enveloppe spécifique. C'est une bonne chose... Mais ce qui compte est d'abord la volonté partagée.

Demeure la question de l'évaluation et de la certification des travaux des élèves qui possèdent un programme spécifique et le fait que désormais deux lois vont régir l'enseignement obligatoire. Deux lois aux logiques contradictoires, dans un contexte où conduire une classe et un, voire plusieurs programmes particuliers, pour des élèves porteurs de handicap, conduit les enseignants à l'équilibrisme et les met sous la menace de l'épuisement professionnel.

La commission du Grand Conseil et les groupes politiques en sont avertis. A eux de trancher, et à la SPV de veiller.

Rapport d'activités du Comité cantonal de la SPV mai 2013 - mai 2014

Ayant tenu plus de 35 séances de travail de mai 2013 à mai 2014, le Comité cantonal, qui se réunit tous les jeudis après-midi, est actuellement composé de 5 personnes, non compris le président Jacques Daniélou.

Ce dernier a donné sa démission pour le 4 juin 2014, date de l'Assemblée des délégués ordinaire. Il a en effet décidé de réorienter son engagement pour l'école vaudoise et a été désigné en qualité de directeur de l'établissement primaire d'Entre-Bois, à Lausanne.



Mireille Brignoli, enseignante au premier cycle à Coppet, est membre de la commission pédagogique de la CIIP où elle représente le SER. Elle y oeuvre également dans le groupe d'organisation de la Journée RomandTIC et fait partie du jury du concours de Unes de la Semaine romande des médias.

Elle a présidé le groupe de validation des moyens d'enseignement romands pour le « CE » 3-4P et a participé au Groupe de référence CIN de la Direction pédagogique vaudoise jusqu'en juin 2013. Praticienne-formatrice en formation, elle devrait remplacer Yves Froidevaux, secrétaire général, à l'Intersyndicale, comme représentante de la SPV. Elle est par ailleurs vice-présidente de l'AD du SER.

Enfin, Mireille représente la SPV au sein du Comité central de la FSF.



Gregory Durand est un des deux secrétaires généraux de la FSF.

En septembre 2013, il a remplacé Jacques Daniélou, démissionnaire, à la COMEVAL de la CIIP où il a été désigné comme représentant du SER.

Engagé par l'Université de Genève, Gregory Durand est un des rédacteurs d'un ouvrage à venir, dédié aux 150 ans du SER.

Très présent, il a notamment participé, le 11 septembre 2013, à un colloque genevois relatif au contrôle de l'enseignement et de la formation; le 18 janvier 2014, à la journée ELCO à Berne et été très actif sur le stand du SER dans le cadre de la foire DIDACTA en novembre 2013, à Lausanne.

Enfin, Gregory Durand a défendu le 4 avril 2014 les valeurs et principes de la SPV devant la commission du Grand Conseil chargée d'étudier le projet de Loi sur la pédagogie spécialisée.



Paolo Naclerio est enseignant primaire à Gland.

Il apporte au comité la voix de ce degré, par une approche très humaniste et originale de l'enseignement et du rapport aux élèves.

Plus spécifiquement, avec Mireille Brignoli, il a représenté le Comité cantonal lors de l'AG de l'Apé-VD, le 6 juin 2013 et, le 22 novembre 2013, est intervenu au nom du SER dans la journée langues de la CIIP, y portant les préoccupations concrètes d'un enseignant ordinaire dans ce domaine. Il a enfin représenté la SPV, le 7 mai 2014, à l'AG de l'AAPIV.



Fabian Zadory est enseignant secondaire dans l'établissement de Grandson, où il exerce également des responsabilités décanales.

Ainsi, il a pu, en continu, faire connaître au Comité cantonal les difficultés de mise en oeuvre de la Voie générale sous la LEO. Il a aussi porté cette voix et les préoccupations de la SPV sur ce champ au sein du groupe de travail relatif à cette question que la DP de la DGEO a mis en place.

Fabian, après y avoir apporté sa voix, a quitté son engagement auprès de la CIIP dans le cadre de la création du memento de grammaire.

Il est une voix « sage » au comité, et remet celui-ci sur le chemin du bon sens quand la tendance à s'enflammer le menace.



Noémie Prod'hom est engagée dans un MATAS, à Lausanne.

Elle est la voix du chef-lieu au Comité cantonal, utile au plus haut point tant l'inscription de la SPV dans la capitale demeure difficile. Elle apporte aussi une forme de militance « féministe » nécessaire à remettre à l'ordre un président de la SPV à tendance parfois un peu trop machiste.

Noémie a plus spécifiquement représenté la SPV à l'AG du Gymnase du Soir en novembre 2013, puis lors de la table ronde consacrée aux « nuits lausannoises » et à la fête qui a marqué le départ du Chef de service des écoles de Lausanne, Gérard Dyens, le 13 février 2014, avec le président et le secrétaire général.

Enfin, le 1er mai 2014, Noémie a fait valoir l'avis du Comité cantonal auprès du SEPS relativement au document d'évaluation en éducation physique pour le deuxième cycle primaire.

Le président de la SPV, Jacques Daniélou, après avoir remis ses mandat au sein de la COMETE, puis comme membre du Groupe d'organisation de la Semaine romande des médias, a quitté également la COMEVAL de la CIIP.



Jacques Daniélou, comme membre du groupe de pilotage, a participé, pour le SER, à la mise sur pied de la Journée langues du 22 novembre, organisée conjointement avec la CIIP. Il y est intervenu pour le SER.

Il est membre du Comité central du SER et a notamment participé à ce titre, le 6 septembre 2013, à la deuxième Journée suisse de l'Education SER/LCH, sur le thème du dialogue entre économie et école.

Il a présidé la FSF, notre faîtière syndicale jusqu'en mai 2014.

Par ailleurs et notamment, le président de la SPV a:

- en juin 2013, accompagné auprès du SESAF deux personnes en demande de soutien pour un projet d'extension en Suisse romande d'un festival de jeunes talents en théâtre à Kinshasa ;
- rencontré une étudiante pour son travail de mémoire de Master en sciences de l'éducation, relatif notamment à l'article 114 de la LEO (liens entre les enseignants et la recherche) ;
- été reçu, en juillet 2013, par la Cheffe du département et la DP pour y exiger que les moyens d'histoire à venir puissent demeurer dans la zone proximale de développement des enseignants et des élèves ;
- reçu, avec Yves Froidevaux et Gregory Durand les responsables de l'Université de Lausanne de l'opération Kids Mentoring ;
- participé et intervenu au nom de la SPV, le 11 septembre 2013, à une conférence de consensus à la HEP « activités artisanales et PER: quel consensus ? » ;
- participé aux AG des associations de la SPV (en 2013, le 12 juin, l'AVESAC, à Lausanne; le 2 octobre, l'AVMD à Crêt-Bérard; l'AVEPS, le 9 novembre à Montcherand; en 2014, le 25 mars, la SVASPRYJAD, au Signal de Bougy; le 7 avril, l'AVMES à Lausanne; le 9 avril, l'AVEP 1, à Ecublens; l'AVESAC, le 7 mai; l'AVEAC, le 21 mai).

Communication

Presse

Comme à l'accoutumée, la SPV a été très présente dans la presse. Avec des voix de plus en plus diversifiées.

Au-delà des thèmes syndicaux, c'est à la SPV que s'adressent les médias quand la profession est en jeu. Notamment:

En 2013

24 Heures, 3 juin / RTS, la Première, 4 juin

Le président sur les tablettes numériques et l'école

La Télé, 6 juin

Gregory Durand en débat avec Mme De Kerkove (Apé-VD) sur l'introduction de l'anglais au primaire

24 Heures, 12 juin

Le président sur la mise en place de la LEO et ses difficultés

24 Heures, 26 juin

Le président sur les camps et voyages et le rappel de la position SPV de 2008

24 Heures, 16 août

Le président dans un point sur la rentrée

Le Matin, 20 août

Le président sur les langues et la rentrée

24 Heures, 22 août

Le président à propos de la formation des généralistes en allemand

24 Heures, 23 août

Le président à propos de la répartition des élèves en 9H

RTS Couleurs locales, 26 août

Fabian Zadory sur la rentrée

Le Matin, 27 août

Le président à propos d'un contrôle d'armes dans une cour d'école

Lausanne-Cités, 5 septembre

Billet du président « Ce qu'il faut à l'école c'est de l'air »

24 Heures, 7 septembre

Le SG à propos des parkings « Nous n'avons que le bâton et pas la carotte »

NRTV, 10 septembre

Gregory Durand sur la rentrée scolaire

L'Hebdo, 12 septembre

Le président à propos des relations parents-école

24 Heures, 13 septembre

Le président à propos du cahier des charges et de la division syndicale à ce propos

La Côte, 17 septembre

Le SG à propos des parkings des enseignants

24 Heures, 30 septembre

Le président à propos des photos de classe

Le Courrier, 19 octobre

Le président rappelle la faible mobilisation des collègues de Lutry devant les caméras de surveillance

Le Temps, 23 novembre

Le président à propos de « la fronde » des secondaires face à la LEO

20 minutes, 30 novembre

Le président à propos de certains parents quérulents

24 Heures, 19 décembre

Le président à propos de l'attente du projet de LPS

En 2014

L'Hebdo, 16 janvier

Le président à propos de la manière de prévenir les échecs au gymnase

24 Heures et le Courrier, 21 janvier

Le président à propos du projet de LPS

24 Heures, 15 février

Le président à propos des problèmes d'organisation de la VG

RTS La Première, 31 mars

Le président à propos de la VG

24 Heures, 7 avril

Le président dans un article sur la 9VG

24 Heures, le Matin, le Matin Dimanche, RTS Le 19.30, 10-11-13 avril

Le Président et le SG à propos du drame de Rome

Majuscules

- septembre 2013, no 92 : « Il faut se saisir du cahier des charges »; nouvelles de la rentrée;
- décembre 2013, no 93 : « Aborder 2014 avec fougue »; enquête interne sur la communication;
- mars 2014, no 94 : « VG et LEO... sortir par le haut »; cotisations 2014

Relations et échanges



www.ape-vaud.ch

Apé-VD

Le président de la SPV, Mireille Brignoli et Paolo Naclerio ont assisté à l'Assemblée de délégués de l'Apé-VD, le 6 juin 2013.

La résolution sur le PER, votée à l'unanimité à cette occasion, qui pose les parents d'élèves comme gardiens de la mise en oeuvre du plan d'études, interroge la SPV, certaine que les parents ne peuvent se mettre à la place de l'employeur...

En revanche, le Comité de la SPV est au côté de l'Apé-VD, quand celle-ci milite pour que, sous la LEO, la garantie de la perméabilité des filières demeure.

Il y a des choses à faire avec l'association des parents.

On aimerait par exemple plus entendre les familles à propos de leurs propres devoirs. A plusieurs reprises la SPV a indiqué aux collègues qu'il était de leur devoir d'entendre et d'écouter les familles. La réciproque est attendue.



www.hepl.ch

HEP vaudoise

Les relations entre la SPV et la HEP se développent dans un climat qui nous semble de confiance.

Ainsi, le 20 juin 2013, le Comité cantonal a pu débattre largement avec les responsables de la formation continue. Le nouvel outil de recherche des cours, sur le net, ainsi que ce que propose la HEP en termes d'accompagnement individuel ont été discutés.

La question des responsabilités respectives de l'employeur et de la HEP dans le cadre d'une opération telle que la formation des généralistes à l'enseignement des langues a également fait l'objet d'un long débat, après qu'une sorte de couac est apparu sur la gestion de l'invitation faite aux généralistes de pouvoir tester leurs capacités langagières en allemand.

Le 7 novembre 2013, le Comité a rencontré le Conseil de Direction de la HEP in corpore et débattu en particulier des réponses apportées à la pénurie de locaux, celle-ci ayant pu conduire les étudiants à une forme d'inconfort lors de la rentrée des études. Il a aussi échangé autour de l'éternelle question du poids respectif de la théorie et de la pratique dans les études et de la place des praticiens formateurs sur ce champ.

Enfin, l'accès de la SPV à la HEP a été revisité: En point d'orgue, le 14 novembre, la remise des prix de la SPV par son président pour les meilleurs mémoires de fin d'études, tant pour le bachelor primaire que pour le master secondaire. Une tradition ainsi renouée après plus de 20 ans...

En revanche, le bât blesse encore un peu en regard des interventions formelles que la SPV est autorisée, par voie de convention, à pratiquer devant les volées d'étudiants.

Les 5 et 19 mars 2014, respectivement devant les étudiants du secondaire I et II et ceux du préscolaire et primaire, la fréquentation trop faible n'a pas permis d'interpeller les futurs collègues à la hauteur souhaitée. La SPV s'en est ouverte auprès de la direction de la HEP afin que des solutions d'amélioration soient non seulement recherchées, mais trouvées.

ADES OV

Après de nombreux mois de latence, la SPV a renoué avec l'association des directeurs d'établissement.

Le président de la SPV a rencontré celui de l'ADES OV, Marc Ducret, le 16 août 2013, pour un long et très convivial entretien.

Puis une séance a été tenue entre les deux comités respectifs, le 21 novembre 2013, notamment sur la question de l'évaluation du travail des enseignants et de la place des doyens sur ce champ ...

Il y a encore une forme de méfiance réciproque. Certes, entre représentants de l'employeur et ceux des employés les champs de tension sont présents, mais au-delà, c'est bien à la même corde que chacun tire: celle de la réussite des élèves.

**SYNDICAT DES
ENSEIGNANTS
ROMANDS** SER

www.le-ser.ch

SER (Syndicat romand des enseignants)

Redistribution des chefs de département en Valais, à Fribourg, à Neuchâtel et à Genève; politique des langues un peu engluée, mise en oeuvre du PER; travaux relatifs aux moyens d'enseignement romands... Mais encore, avancées cantonales dans la perspective de l'intégration d'élèves porteurs de handicap; envahissement de l'administration et des directives contraignantes... Plus que jamais le SER se doit d'être un interlocuteur fort et critique des politiques

scolaires mises en place par la CIIP. Plus que jamais aussi, il se doit de promouvoir le couple liberté-responsabilité qui sied à notre profession.

Effet du « coup de gueule » de la SPV, ou pas, force est de constater que le SER a tracé de bonnes perspectives ces derniers mois.

D'abord par la mise sur pied, conjointe avec la CIIP, de la Journée langues du 22 novembre 2013, organisée sur l'impulsion du SER et de sa conférence de presse tenue à la rentrée 2012.

Bien malin qui pourrait dire ce que sera la politique des langues à l'horizon 2020... Si le SER est droit dans ses bottes, appuyé sur sa solide résolution de l'AD de Martigny du 30 novembre 2013, qui défend l'apprentissage de l'allemand et de l'anglais au primaire, résolution très bien reprise dans les médias, il en va autrement pour les collègues de LCH empêtrés dans des luttes fratricides sur ce thème. Après le Roestigraben, voici le Reussgraben ! Et un niveau fédéral un peu molachu, malgré les interventions du Bailli Berset comme diraient certains médias suisses alémaniques...

Dans ce sens, la déclaration commune LCH-SER à laquelle la dernière main est actuellement posée est un document important et qui doit faire date.

Il faut défendre le français et son apprentissage dans ce pays. Et si le SER ne devait servir qu'à cela, son existence serait justifiée !

Ensuite, seul le SER peut agir pour influencer et infléchir la politique des moyens d'enseignement. Ceux destinés au français au primaire sont sous le feu des critiques, ceux à venir en histoire inquiètent... Gregory Durand et Didier Jacquier, président de la SPVal, représentants du SER auprès de la CIIP sur ce champ, ont une très lourde responsabilité à porter.

Nous avons toute confiance dans leur pugnacité. Efficacité, liens directs avec le PER, réceptivité et acceptabilité par les enseignants doivent guider leur action.

Le 6 septembre 2013, le SER et LCH organisaient la deuxième journée suisse de l'Education, sur le thème du dialogue entre l'école et l'économie... Que de poncifs de la part des représentants de l'économie! On devrait faire ceci, ou encore cela... Tout et son contraire en fait.

C'est dommage, car le dossier préparé pour cette journée était pourtant de bien belle facture. Comme disait Rémy Meury, secrétaire général du Syndicat des enseignants jurassiens: Qu'est-ce que ça serait si on était bon... ? Le taux de chômage serait à zéro et la Suisse serait maîtresse du Monde.

Enfin, le SER s'occupe aussi de lui-même. Les comptes sont bons et les perspectives financières heureuses.

Et quand c'est pour la bonne cause, on ne boude pas son plaisir: l'ouvrage qui sera publié pour les 150 du SER avance à grands pas, notamment sous la rédaction de Georges Pasquier et de Gregory Durand et, le bateau du SER traçant sa route, on annonce pour 2015 une fête liquide à plusieurs titres.



www.fsf-vd.ch

FSF (Fédération des sociétés de fonctionnaires)

Le Comité central de la FSF s'est réuni à 7 reprises depuis juin 2013.

Outre les actualités des diverses associations constituant la FSF, le Comité central a principalement travaillé autour de la question de la mise en oeuvre de la convention et de la nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), ainsi qu'à l'activation de la commission d'évaluation des fonctions.

La mise en oeuvre de la loi sur la CPEV s'est déroulée de manière très lente. Il a fallu en particulier se positionner sur l'organisation de l'élection de la nouvelle assemblée de délégués de la CPEV: Les discussions entre les différents syndicats et les Commissions du personnel ont été âpres en ce qui concerne notamment le cercle électoral, le nombre de sièges par catégories, le financement de la campagne... le contrôle des comptes et la commission de haute surveillance du scrutin.

Une fois cette organisation validée, il faudra mettre en oeuvre la première élection de la nouvelle assemblée.

En parallèle à cette longue mise en oeuvre, le Comité central a dénoncé le premier projet de rente pont AVS proposé dans le règlement des prestations de la CPEV. Après différentes interventions, la FSF a obtenu que cette prestation soit versée au plus près de la convention.

La commission d'évaluation des fonctions est enfin constituée.

Suite à une mise au concours, l'exécutif de la FSF a désigné Yves Froidevaux (Secrétaire général de la SPV) comme représentant de la FSF et Cyrille Perret (Secrétaire général de la FSF) comme suppléant.

Dans une dynamique de rassemblement et de traitement des différents points de vue et revendications, un groupe de travail s'est créé pour traiter des thèmes « Travail de nuit/ Jours fériés/Service de piquet ». Les différentes associations concernées par ces thèmes y sont représentées.

Après 4 ans de travail concernant la CCT Social portant sur les conditions de travail dans le domaine du social, le CC a validé à l'unanimité la signature de celle-ci. Cette convention concerne directement les collègues de l'AVMES-SPV.

Enfin, le dossier des gratifications semble englué dans le marasme du politique, de l'administration et du SPEV! Le Bureau de la FSF et le Comité central suivent ce dossier de près, relançant régulièrement les instances concernées. Il existe pourtant un réel espoir de voir fleurir l'ère des gratifications dès 2015.

(Mireille Brignoli, représentante de la SPV au CC FSF)

Lausanne, le 8 mai 2014



Comité Cantonal de la SPV

Jacques Daniélou, président

Fabian Zadory

Noémie Prod'hom

Gregory Durand

Mireille Brignoli

Paolo Naclerio

Instances internes

Conférence des présidents



**Bernard
Grandjean**
*Président de la
Conférence des
présidents*

Vie et fonctionnement de la Conférence des présidents

Organe législatif indispensable au fonctionnement de la SPV, la conférence des président-e-s des associations SPV s'est réunie à quatre reprises durant cet exercice.

La conférence des président-e-s est un lieu d'échanges, de partages d'opinions et de prises de décisions. Dans ce cadre, les présidents ont le privilège de mieux saisir les enjeux cantonaux et romands, de s'investir dans les problématiques spécifiques de chaque association et de confirmer les choix du Comité cantonal SPV lorsque des gestes syndicaux sont déterminés par l'actualité.

Anne-Claire Chaubert (AVEP1) et Elise Millet (SVASPRYJAD) ont fait leurs adieux à l'automne 2013. Ces deux présidentes ont été chaleureusement remerciées pour leur investissement personnel et l'énergie mise au service de la SPV.

L'AVECIN, en pleine mutation liée aux applications de la nouvelle loi scolaire, s'est unie à l'AVMP et c'est désormais sous l'appellation AVEP1 que Roch Lehmann a pris la présidence de cette importante association professionnelle. Ce dernier a accepté de reprendre la présidence de la conférence.

Camille Reithaar et Kristel Latapie ont repris la présidence de la SVASPRYJAD, Frédéric Guggisberg représente l'AVEAC en duo avec Véronique Pétignat.

Le groupe « d'experts secondaire 1 » est représenté par Grégoire Yersin.

Objets de travail

Pêle-mêle sur la table des discussions parfois vives, toujours respectueuses, souvent sujettes à de mémorables joutes oratoires - les habituelles trois heures consacrées à la conférence des présidents suffisent parfois à peine à épuiser les éléments de l'ordre du jour - les objets de travail suivants sont à relever :

- la restructuration de l'association AVEP1 ;
- l'aboutissement d'un accord pour l'AVMES, sous forme de signature d'une CCT acceptable pour tous et de nouvelles conditions statutaires pour les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur parapublic ;

- les défenses auprès du TRIPAC pour des enseignant-e-s de sport et d'activités manuelles ;
- l'investissement de l'AVESAC dans la reconnaissance d'une formation adéquate ;
- la consultation LPS (loi de pédagogie spécialisée).

Après avoir tenu les rênes de la conférence depuis 2009, Bernard Grandjean a cédé la place à Roch Lehmann, qui a déjà, à deux reprises, fait preuve de son savoir-faire dans cette délicate mission de gestion de la parole.

Une page se tourne maintenant : Jacques Daniélou annonce sa démission. Le soussigné, au nom des président-e-s d'associations, lui formule ses vœux les plus chaleureux et amicaux de bonheur et de succès dans sa nouvelle fonction, et surtout le remercie pour son engagement pendant 14 ans à la tête de la SPV.

Associations professionnelles

AVEP1

Association vaudoise des enseignant-e-s du premier cycle primaire



**Anne-Claire
Chaubert**
Présidente sortante

L'Assemblée générale de mars 2013 avait officialisé la création d'une nouvelle association du Cycle 1. Après avoir consulté les membres sous la forme d'un concours, l'AVECIN a adopté un nouveau nom : AVEP1, Association Vaudoise des enseignant-e-s du cycle primaire 1. Le comité a réorganisé les tâches au sein du comité, entièrement adapté le site internet (www.spv-vd.ch/avep1) et créé une adresse courriel de contact (avep1@spv-vd.ch).

Sur le plan des contenus, le comité a intégré dans ses discussions des problématiques liées aux 1-2P comme aux 3-4P, tissant des liens entre les différentes préoccupations, pour créer une dynamique commune au premier cycle.



Roch Lehmann
Président élu

Suite aux départs d'Anne-Claire Chaubert et Mélanie Leresche, Roch Lehmann et Sandrine Prisi (les deux en 1-2P) qui ont assisté aux séances du comité cette année, ont été élu-e-s lors de l'AG du 9 avril respectivement en qualité de président et de membre du comité.

Une rentrée mouvementée

La rentrée d'août a été marquée par l'introduction d'un nouveau cadre légal diversement interprété dans les établissements du canton.

Le comité de l'AVEP1 s'est fait le relais des nombreuses questions et interpellations de collègues concernant :

- Le nouveau Cadre Général de l'Evaluation : il n'est nullement attendu des directions qu'elles établissent des usages qui dépasseraient les attentes exprimées par la DGEO.
- Le cahier de communication 1-2P : le comité s'est appuyé sur les précisions demandées au Département pour confirmer qu'il ne s'agit nullement d'un support d'évaluation.
- NEO : une fois les problèmes initiaux réglés, le système est jugé par de nombreux collègues comme efficace et ne change les pratiques antérieures que par la forme. L'appréciation globale reflète la progression de l'élève et ne doit pas être une moyenne des appréciations. Il est enfin utile de préciser qu'il n'est envisagé

aucune extension du système NEO aux années 1-2P pour les prochaines années.

- Le nouveau carnet EPS distribué de la 1P à la 4P : le comité émet des réserves quant à la pertinence de ses objectifs et de leur évaluation en 3-4P. Ces réflexions ont été transmises au SEPS (Service de l'éducation physique et du sport) qui les prendra en considération lors de la révision des documents pour la rentrée 2015.
- La grille horaire 1-2P : il n'est pas nécessaire de remplir une grille en attribuant à chaque discipline un horaire précis dans la semaine.

ECR

En parallèle à la résolution « Quelle référence pour les épreuves cantonales de référence » votée lors de la dernière Assemblée des délégués de la SPV, le comité de l'AVEP1 a émis un certain nombre de remarques relatives aux ECR en 3-4P. Le flou sur la fonction de ces épreuves, la communication faite aux parents lors de l'annonce des ECR et le traitement des résultats par les directions créent sur les élèves, les parents et les enseignant-e-s une pression qui n'a pas lieu d'être. Enfin, les aménagements accordés aux élèves bénéficiant de mesures spéciales devraient faire l'objet d'une réflexion attentive.

Repérage précoce

La LEO pose le principe du repérage précoce des élèves en difficulté (art. 98-5). Le comité de l'AVEP1 et le GIPSE (Groupe interprofessionnel des associations de spécialistes à l'école), à la demande d'Eugénie Sayad, cheffe de l'OPS (Office de psychologie scolaire du canton de Vaud) ont réfléchi aux différentes problématiques liées à ce repérage et se rejoignent sur de nombreux points.

Les interrogations du comité, notamment sur la forme de la collaboration PPLS/ enseignant.e, ont pu être ajoutées au document de réflexion rédigé par le GIPSE et adressé à l'OPS.

AG 2014 – Quelle évaluation au cycle 1 ?

Le 9 avril a eu lieu l'Assemblée Générale annuelle de l'AVEP1. Après l'habituelle partie statutaire, une partie ouverte a accueilli Anne Clerc-Georgy, professeure formatrice à la HEP-VD, et Fabrizio Butera, professeur à la Faculté des Sciences Sociales et Politiques de l'UNIL pour apporter des pistes de réflexions sur les pratiques d'évaluation des jeunes apprenant.e.s dans un contexte qui voit l'introduction du nouveau Cadre général de l'évaluation, du cahier de communication, du carnet d'EPS et de NEO.

Comité AVEPI

Roch Lehmann (président), Sandrine Prisi, Shirin Luget (secrétaire),
Caroline Emch (caissière), Christine Hurlimann, Gaëlle Gilliéron,
Chantal Vial

Groupe d'experts secondaire

Fin 2013, le Comité cantonal a publié une annonce pour que des enseignants du secondaire puissent créer un groupe de travail. 5 enseignants ont répondu favorablement. Le groupe a été reçu par le Comité cantonal. Puis assez rapidement, il s'est mis au travail, en perdant un collègue, en abordant quelques thèmes : la problématique de la maîtrise de classe, le comportement d'élèves difficiles, la problématique des OCOMS, des horaires et du nombre d'heures enseignées 25-28. Un questionnaire a été créé pour connaître l'avis des collègues mais pas envoyé, car le Département a pris des décisions sur la maîtrise de classe. Le questionnaire n'était donc plus actuel. Enfin, le groupe a travaillé à des statuts, avec l'aide d'Yves Froidevaux, pour créer une nouvelle association regroupant les enseignants des degrés 9-10-11. Le 24 septembre 2014 aura donc lieu l'assemblée constitutive de l'AVES, soit l'Association vaudoise des enseignants de secondaire, suivie d'une première assemblée extraordinaire pour connaître les demandes des membres et pouvoir se situer vis-à-vis des dernières décisions départementales.

2 collègues ont participé à trois séances du groupe de travail organisé par la Direction générale au sujet de la maîtrise de classe et des OCOMS. D'autres problématiques ont aussi été abordées durant ces séances.

Groupe d'experts secondaire

Grégoire Yersin (répondant), Jean-Luc Magnenat, Jérôme Cuenoud,
Frank Jatton

Travaux aux Allinges





*Fin des travaux aux
Allinges*



SVASPRYJAD

Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze



*Kristel Latapie
Camille Reithaar,
co-présidente*

La vie de l'association en chiffres:

4 dames au comité cette année. Qui dit mieux ?
5 dames l'année prochaine ! 1 qui s'en va, 2 qui arrivent...
5 nouveaux membres

Travail accompli et missions abouties ...

Le cahier des charges

Sur la suggestion de la SPV, un groupe de travail a travaillé sur le projet du cahier des charges des maîtres de rythmique. Il l'a repris point par point afin qu'il corresponde au plus près aux spécificités du métier itinérant des maîtres de rythmique, et l'a présenté à Philippe Lavanchy, mandaté par la DGEO, qui a bien accueilli les modifications proposées. Cette collaboration positive ainsi qu'un travail minutieux a permis d'aboutir à une version finale très satisfaisante.

Les nouveaux contrats

Le mois d'août fut attendu et fêté par les maîtres de rythmique, qui ont vu leur salaire augmenter de 4,2%, grâce à la modification de leur statut passant de la classe 9A/25 à 9A/24. Pour rappel, il a fallu quatre années de dures négociations avec le Département pour aboutir à ce changement.

La rythmique dans la grille horaire

Au début 2013, Elise Milliet, ancienne présidente, avait noté et informé la SPV que la rythmique ne figurait plus à la grille horaire. Ce point avait fait l'objet d'une résolution soumise au vote à l'Assemblée des Délégués en mai 2011. L'information fût transmise au Département à de multiples reprises. Il a fallu attendre fin novembre, lors d'une séance au Département avec Anne-Catherine Lyon et Serge Martin, pour que la SPV puisse enfin obtenir cette correction, dont les directeurs ont été aussitôt informés. La rythmique est donc de retour dans la grille horaire sous la forme suivante : « 3 périodes d'éducatons physique, y compris la rythmique ».

Nouveaux moyens d'information d'éducation physique et conseils de classe

Avec l'entrée en vigueur du règlement d'application de la LEO, des enseignants de rythmique participent aux conseils de classe des 1-2P. Suite à un sondage fait auprès des membres, force est de constater que la mise en application diffère fortement d'un établissement à l'autre. Certains ont dû participer à quelques conseils de classe ou rédiger des rapports tandis que rien de nouveau n'a été demandé aux autres.

Considérant le grand nombre d'élèves que peut avoir un enseignant de rythmique (jusqu'à 520 élèves pour un temps plein), quelques directions ont demandé un rapport écrit à adresser à l'enseignante généraliste en signalant uniquement certains élèves en difficultés.

Tout ceci vient en complément du nouveau moyen d'information d'éducation physique mis en place par le SEPS relatant les activités exercées à la gymnastique et aux cours de rythmique par le biais d'étiquettes collées dans ce feuillet et transmis aux parents de chaque enfant.

Le 5 février, le SEPS a invité les maîtres de rythmique à une séance d'information et d'échanges sur ce nouveau moyen d'information. La moitié des rythmiciens du Canton de Vaud est venue partager son avis, ses idées et son expérience, manifestant son plaisir à se retrouver entre enseignants de la même discipline.

Ces nouvelles procédures mettent le métier de rythmicien en valeur malgré les tâches administratives qu'elles génèrent. Les observations des enfants faites par les maîtres de rythmique sont ainsi prises en considération, et sont utiles tant pour l'enseignant titulaire que pour les parents.

Dépliant de présentation de la rythmique

Un groupe de travail s'est formé pour travailler sur l'élaboration d'un nouveau dépliant informatif sur la rythmique à l'école primaire. Le but étant de le distribuer aux parents d'élèves qui viennent assister à une leçon. Trois membres de l'association et six rythmicienne genevoises ont décidé de réunir leurs forces autour de ce projet. L'idée est de le finaliser durant l'automne 2014 afin de pouvoir le distribuer en 2015 à l'occasion du 150^{ème} anniversaire du créateur de la méthode.

150^{ème}

Afin de célébrer les 150 ans de la naissance de Jaques-Dalcroze, un spectacle est en cours de création impliquant acteurs, danseurs, chanteurs, adultes et enfants mélangés. L'idée est de mettre en relief la vie professionnelle et créative de Monsieur Jaques. Il est question actuellement de trouver les fonds nécessaires à la mise sur pied du projet pilotée par une collègue.

Comité

L'assemblée générale a eu lieu le 25 mars au Golf Parc du Signal de Bougy. Soirée riche en échanges où, suite à l'annonce du départ de Camille Reithaar, deux nouveaux membres ont décidé de rejoindre le comité. Il s'agit de Caroline De Rham et de Pascale Andreae qui furent vivement applaudies. Le Comité adresse un grand merci à la SPV pour son travail, ses conseils et son soutien !



Comité de la SVASPRYJAD

Kristel Latapie (co-présidente) ;
Daisy Mignot
Florence Chanez-Guignard
Camille Reithaar (co-présidente)

AVEAC

***Association vaudoise des enseignant-e-s en activités
créatrices***

L'année scolaire 2013-2014 a débuté avec la mise en place de la nouvelle grille horaire, et l'organisation des nouvelles Voie générale (VG) et Voie pré-gymnasiale (VP) en 9^e année Harmos. Les heures d'enseignement des activités créatrices ont été diminuées de moitié dans les degrés 9-10-11VG avec, certes, la mise en place des nouvelles OCOM (options de compétences orientées métiers), mais

dont le nombre de périodes attribuées reste inférieur à celui jusqu'ici offert en VSO.

L'AVEAC est bien sûr peu satisfaite de cette nouvelle grille horaire et reste très attentive aux améliorations et propositions que l'on peut y apporter. Aujourd'hui, le bateau de la LEO est lancé, mais le comité est convaincu qu'il doit vivre encore ses erreurs de jeunesse, s'adapter à la réalité scolaire, vivre des modifications avant de trouver son rythme de croisière.

Dans cette optique, le comité a lancé un sondage auprès des membres, pour faire un « état des lieux » de la situation vécue, et ensuite communiquer aux Autorités les revendications de l'AVEAC (grille horaire, organisation des OCOM, nombre d'évaluations par semestre, hétérogénéité des classes de la voie VG, exigences du PER, difficulté d'évaluer la progression des apprentissages sur un semestre...)

À côté du gros travail de collecte et d'analyse d'informations qui attend le Comité de l'AVEAC, celui-ci :

- s'est réuni à onze reprises ;
- a participé aux Conférences des Présidents des associations SPV ;
- a rencontré Mme Bossuat, Directrice générale adjointe chargée de l'administration et des finances au sein de la DGEO, et mis à jour les informations concernant la gestion des finances ;
- a rencontré M. Leuba, Professeur formateur HEP, qui souhaite mettre sur pied une conférence-rencontre sur l'avenir des AC dans l'école ;
- a collaboré avec l'EPFL, pour organiser un cours romand de formation continue sur les bases de l'électronique ;
- a répondu aux consultations concernant le cahier des charges et la Loi sur la pédagogie spécialisée ;
- a pris contact avec le nouveau groupe expert 9-11 et réfléchi aux actions communes à mener quant aux difficultés rencontrées lors de la mise en place de la LEO en 9H.
- a mis sur pied un sondage auprès des enseignants en ACM/ACT/TM pour faire un état de lieux de la situation vécue par rapport à la mise en place de la LEO et de la nouvelle grille horaire ;
- a mis à jour de son site internet, avec notamment la mise à disposition de la liste des mémoires de brevets TM (ancienne formule) qui peuvent être consultés à la HEP ;
- a préparé la visite de l'entreprise Swisspor et son Assemblée Générale du 21 mai 2014.

Peut-être est-ce un signe des temps modernes de cette société individualiste ?

Le Comité de l'AVEAC rencontre, comme presque toutes les

associations, des difficultés à recruter des membres. Il constate que les problèmes et questions relatifs à la branche des ACT/ACM ne peuvent pas être pris en charge de manière efficace par le comité actuel. C'est pourquoi ce dernier lance un appel aux enseignantEs ACT/ACM pour venir compléter cette petite équipe.

Comme le mentionnait Martial Delacour, ex-président de l'AVEAC, le quotidien d'une association, c'est « *Réunir les intérêts des uns et des autres. Tenir compte des attentes et des volontés très diverses et parfois contradictoires. Agir et réagir auprès d'une hiérarchie dont les multiples préoccupations nous semblent parfois éloignées des nôtres.* »

Enfin, le comité adresse ses remerciements les plus chaleureux à Jacques Daniélou pour tout ce qu'il a apporté durant ces années à la défense syndicale des enseignants, aux négociations menées avec l'employeur et qui, aujourd'hui, a choisi de réorienter sa carrière professionnelle.



Comité de l'AVEAC
Véronique Pétignat
Frédéric Guggisberg
François Cothésy
Pierre Croset

AVMD

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes de développement



**Bernard
Grandjean**
Président

Vie du comité

Le comité de l'AVMD s'est réuni à plusieurs reprises durant cet exercice, afin de répondre aux demandes de conseil des membres de l'association et d'étudier les divers objets en consultation actuellement.

La stabilité du comité est à relever, ainsi que sa fidélité et son engagement, tout particulièrement lors de l'organisation et de la gestion de la journée pédagogique d'automne.

A ce jour, chacune et chacun s'engage dans les différentes commissions et dans les délégations SPV et SER.

Le comité salue la présence d'Anne Gallego, qui ne s'est pas encore engagée officiellement, mais qui participe activement aux rencontres du comité.

Cahier des charges de l'enseignant spécialisé

L'AVMD s'est prononcée en faveur du cahier des charges de l'enseignant spécialisé tel que proposé par la Cheffe du Département. Les diverses rubriques tiennent à chaque fois compte des caractéristiques de l'action des collègues auprès d'élèves à besoins spécifiques. La clarification structure séparative - gestion intégrative est également très présente et ne peut donc que satisfaire aux exigences posées lors de la consultation LPS.

Les questions liées à l'évaluation ainsi qu'à la collaboration entre enseignants de classe régulière et enseignants spécialisés trouvent en partie également réponse dans le cahier des charges, même si sa teneur générale est basique et peu distanciée du rôle de l'enseignant de classe régulière.

Le comité tient cependant fermement à ce document, qui fera désormais office de référence lors de mise en place de structures de pédagogie compensatoire, lors de situations conflictuelles entre collègues ou lors d'entretiens avec les directions d'établissements.

Consultation LPS

Consultée par le Département, l'association a collaboré à une contribution de la SPV qui a été largement prise en compte lors de la rédaction finale du projet LPS. Le comité tenait notamment au fait que l'action pédagogique en structure séparative (classes DEP et DES) soit toujours possible, en fonction de l'organisation et des spécificités de chaque établissement scolaire. Force est de relever qu'en 2012, près de 1'430 élèves étaient encore scolarisés dans les classes de développement. Notons que les statistiques 2012 annoncent 246 ETP (équivalents temps plein) qui interviennent comme enseignants D ou comme MCDI.

Ce qui semble primordial pour l'AVMD, c'est bien que ces nouveaux éléments législatifs permettent une articulation souple des mesures de pédagogie compensatoire au sein des établissements, et qu'une pédagogie différenciée soit rendue possible dans les faits par la gestion d'une enveloppe destinée aux mesures ordinaires de pédagogie spécialisée.

Plusieurs membres du comité ont également participé aux présentations de la LPS par Mme Lyon.

Journée pédagogique

Comme à l'habitude, c'est en collaboration avec l'AVMES et le soutien logistique et financier du SESAF que le comité a organisé la journée pédagogique d'automne.

78 participants, 12 animateurs, de quoi rendre cette journée placée sous le thème de la créativité à l'école vivante et passionnante.

Le matin, un débat a été engagé entre le Dr André Goin, psychiatre spécialiste de l'accompagnement psychique d'enfants en difficultés et Christophe Bertschy, dessinateur humoristique qui monte...et ancien élève d'une collègue, qui a su tracer son parcours entre contraintes scolaires et échappées belles.

10 ateliers ont permis aux participants de se familiariser avec des médias créatifs allant de la BD à l'expression théâtrale, via le travail de la terre, l'improvisation et la peinture. Le comité doit malheureusement déplorer la mauvaise habitude qu'ont certains participants à fausser compagnie après le repas de midi. Les organisateurs devront à l'avenir anticiper cette problématique et éviter la baisse de fréquentation de l'après-midi.

Assemblée générale

Le mercredi 2 octobre, en ouverture de journée pédagogique, seuls 14 membres étaient présents lors de l'AG, mais cela n'a pas empêché le bon déroulement de l'assemblée.

Parmi les nombreux sujets abordés, relevons ceux-ci :

- la visite du comité AVMD à l'association Gingko de Vevey, qui effectue un travail extraordinaire auprès de jeunes en décrochage scolaire ;
- le manque de relations avec le SESAF, qui prétend ne pas pouvoir gérer le carnet d'adresse des enseignants spécialisés rattachés aux établissements scolaires ;
- la recherche d'un membre du comité qui représenterait la Broye et le Nord Vaudois ;
- l'enseignement de l'allemand et classe D : la quadrature du cercle !
- les difficultés de communication entre SESAF et établissements scolaires.

Rencontre avec le SESAF

Accompagné de deux membres du comité de l'AVMES, le comité in corpore a rencontré le SESAF, représenté par Messieurs Loutan, Nendaz et Müller, le 8 janvier 2014, pour une séance de travail initiée par l'AVMD.

Le comité a tenu à relever les difficultés de collaboration entre les directions d'établissements et le service.

Cette rencontre était aussi l'occasion de remercier le SESAF pour son appui financier lors de l'organisation des journées pédagogiques, mais également de préciser le rôle de chacun en matière de formation continue.

Le comité a appris le projet de consolidation du décanat ES, ce qui ne peut que réjouir l'AVMD.

La revendication d'une période de décharge pour les MCDI n'a pas été acceptée, compte-tenu des phases de mise en place, en début d'année scolaire, des interventions personnalisées.

Le comité a obtenu la certitude qu'aucune classe n'est et ne sera fermée dans les institutions.

Travaux en cours

Le comité de l'AVMD travaille actuellement à l'organisation de la prochaine journée pédagogique, qui aura lieu le mercredi 8 octobre 2014 à Crêt-Bérard. Le thème touchera l'identité de l'enseignant spécialisé dans le contexte de l'application de la LEO et de la LPS. Les organisateurs approchent actuellement des enseignants et chercheurs de la filière PS de la HEP.

L'AVMD va devoir se pencher sur la problématique de l'enseignement de l'allemand, car de nombreux collègues sollicitent le comité à ce propos.

Enfin, le comité doit s'atteler à la recherche de membres, en trouvant le moyen de contacter tous les enseignants engagés dans les établissements dans des équipes de pédagogie compensatoire et non répertoriés par le SESAF.



Comité de l'AVMD

Marie-Thérèse Ramoni, secrétaire

Eric Michel

Bernard Grandjean, président

Michèle Charrière, vice-présidente et
caissière

Valérie Wild

AVEPS

Association vaudoise d'éducation physique scolaire



Claudine Dutoit
Présidente

Le comité de l'AVEPS est au complet. Ce dernier a accueilli Raphaël Roubaty, qui secondera les autres membres dans les diverses représentations qui incombent à l'AVEPS.

Le nombre de membres de l'association fluctue. Quelques démissions, quelques admissions. Bref, le compteur de nos membres est assez stable.

Le comité aimerait, comme ces deux dernières années, regrouper tous les enseignants de l'éducation physique, afin d'être dans le même bateau.

Certains préfèrent voguer seuls... Mais il faut persévérer !

2013 a vu la mise en route des nouvelles fiches d'évaluation en éducation physique pour les années 1 à 4 Harmos.

Une présentation a été faite, soit par les animateurs pédagogiques, soit par les membres du SEPS (pour les établissements qui ne bénéficient pas d'animation).

Dans l'ensemble, les enseignants ont bien accepté ces nouvelles fiches, ainsi que les autocollants à apposer sur une feuille de l'élève.

Les prochaines fiches pour les années 5 et 6 Harmos sont en cours d'impression et seront prêtes pour la prochaine rentrée scolaire.

Par ce rapport, la soussignée tient à remercier tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de ce matériel.

Le comité a quelques dossiers sur l'établi.

A savoir : la suite et la fin (espérée) du dossier qui est au Tripac; la mise sur pied d'un document à l'intention des directeurs, des instances politiques quant à la place des maîtres spécialistes en 7-8 H.

Un grand merci à la SPV pour son soutien de tous les instants et à tous ceux qui témoignent par leur petit mot, leur encouragement, leur remerciement, le travail que tout le Comité effectue tout au long de l'année.



Comité de l'AVEPS

Carole Du Bois, responsable
promotion-publicité
Séverin Perfetta, caissier
Claudine Dutoit, présidente
Magali Bovas, rédactrice
Carlos Fidalgo, secrétaire
Anouk Nussbaum, webmaster

Manque sur la photo : Jacques
Rubattel (vice-président), Raphael
Blanchard (responsable technique,
Raphaël Roubaty

AVMES

***Association vaudoise des maîtres et maîtresses de
l'enseignement spécialisé***



Rémy Chatelain
Président

**Le chant du merle
Au sommet du ginkgo biloba
A qui s'adresse-t-il ?**

Association, comité

L'association compte 178 membres à ce jour. Ce nombre est stable ces dernières années, les nouveaux adhérents compensant les retraites. Le comité s'est réuni 8 fois en 2013 et 6 fois jusqu'en mai 2014. Il a organisé deux assemblées générales extraordinaires, en automne 2013 et au printemps 2014, afin de définir les négociations et valider les options prises par le comité en ce qui concerne les conditions particulières des enseignants spécialisés du secteur parapublic dans la nouvelle CCT-Social. Ces assemblées extraordinaires ont été bien suivies par nos membres.

Lors de l'AG de l'automne 2013, l'AVMES a enregistré deux démissions au comité et l'arrivée de deux nouveaux membres. Le comité actuel est composé de Florence Chapuisat, enseignante spécialisée à la Fondation de Vernand, Fleurs de Lys, Ecublens, Nicole Mages Moulin, enseignante spécialisée SPS à la Fondation de Verdeil, Martin Boehler, enseignant spécialisé à la fondation de Mémise, Lutry et Rémy Chatelain, qui occupe la fonction de secrétaire et de président par intérim, en attendant une candidature... Bernard Durrer, secrétaire général de la Commission de classification, terminera son mandat au

1^{er} août 2014 avec l'entrée en vigueur de la CCT-Social pour les enseignants spécialisés. Il a accepté de continuer de s'occuper des comptes jusqu'à fin 2014. Des places sont vacantes et les propositions sont rares. Idem pour les représentations dans les diverses commissions où le comité peine à trouver des membres qui s'engagent...

Même si le gros chantier de la CCT-Social est en phase terminale d'application et que le statut est déterminé, l'avenir du comité n'est pas assuré. Les projets ne manquent pas et on peut espérer que dans un avenir proche, les deux associations (AVMD et AVMES) ne fassent plus qu'une afin de continuer à mieux faire connaître et défendre la culture et les identités des enseignants spécialisés.

Au printemps 2014, le comité a fonctionné de manière élargie ; en effet quelques membres se sont proposés pour apporter leur soutien et leurs compétences lors de cette phase de négociation avec l'AVOP et le SESAF. Le secrétaire général de la SPV, Yves Froidevaux a soutenu le comité tout au long des négociations. Qu'ils en soient remerciés au nom de tous les membres AVMES.

**Sous le prunier en fleurs
J'ai rêvé qu'il tombait
De la neige**

CCT-SOCIAL

Le 3 décembre 2013, date historique, les associations professionnelles et les syndicats ont signé la nouvelle convention collective unique (CCT-Social) avec l'AVOP qui représentera à l'avenir toutes les institutions du secteur parapublic. Elles y seront toutes soumises dans les 3 années à venir. Le chantier de cette nouvelle CCT a été mené tambour battant durant l'année 2013 afin de bénéficier des 15 millions sur 3 ans accordés par l'Etat pour son entrée en fonction dès le janvier 2014. Cette CCT-Social harmonise les conditions de travail dans tout le secteur parapublic et y intègre toutes les professions excepté les cadres et les directions. Elle ne représente pas une réelle amélioration des conditions de travail et des salaires (à part les repas qui ne seront plus facturés) pour l'ensemble des collaborateurs, excepté pour les enseignants spécialisés. Toutefois, elle assure une meilleure protection des travailleurs dans les situations de conflit, de dénonciation ou d'abus et elle permet à toutes des institutions parapubliques de garantir des conditions de travail équivalentes pour tous les collaborateurs.

Lors de l'AG extraordinaire du 8 octobre 2013, après des années de sondages, d'études et d'hésitations, les enseignants spécialisés se sont déterminés pour rester dans le secteur parapublic. La demande d'étatisation/cantonalisation a donc été enterrée. Suite aux revendications de l'AVMES et finalement de l'AVOP pour réduire l'écart salarial entre les enseignants du public et du parapublic afin d'améliorer la situation de l'emploi dans les institutions, il a été accepté de revaloriser les enseignants spécialisés qui bénéficieront d'une nouvelle classification dès le 1er août 2014. Les enseignants anciennement diplômés (SCES et autres reconnaissances équivalentes) passeront des classes 18-22 aux classes 21-24. Les enseignants au bénéfice d'un master passeront de 18-22 à 23-26. Cela correspond en gros aux classes DECFO-SYSREM 10 et 11 de l'Etat. Les enseignants ayant des titres non reconnus, ou en formation verront leur salaire peu revalorisé et différemment pour chacun. La classe 15-20 moins 20% va toutefois disparaître au profit de 15-20 moins 10% et 15-20. Finalement, la parité avec les salaires de l'Etat n'est pas totalement obtenue, car les enseignants du public bénéficient du « cliquet » (passage en classe 12) après 15 ans, mais cela représente une sérieuse revalorisation réjouissante.

En ce qui concerne les conditions de travail, un cahier des charges a été négocié et le comité a pu obtenir de ne pas augmenter les heures de « présence enfants » de la CCT AVOP-AVMES actuelle (27h), ceci malgré une augmentation du temps d'enseignement de 4 périodes pour les classes d'enseignement spécialisé qui accueillent des élèves « d'âge secondaire », de 7H à 11Harmos. Toutefois, selon les conditions particulières de l'Institution, et il faut que cela soit spécifié dans le contrat de travail, ce temps de présence enfants peut être augmenté de 2 h. La difficulté a été de trouver un système qui permette à toutes les institutions, conventionnées ou non, de s'inscrire dans la CCT-Social sans augmenter les postes de travail, condition posée par le SESAF et l'Etat. Ce cahier des charges comprend 3 parties : une partie générale qui s'applique à tous les enseignants, une partie qui sera propre à chaque institution et une partie propre aux particularités du poste et de la fonction. Ce cahier des charges sera l'occasion pour les institutions de mieux définir la fonction et le poste de chaque enseignant ainsi que les conditions de travail qui sont très diverses selon les réalités de chaque institution. Un cahier des charges spécifique pour les SPS et les SEI est en cours d'élaboration. Réunis en AG extraordinaire, le 7 avril dernier, les nombreux membres AVMES ont accepté et validé le cahier des charges et les options présentées et prises par le comité. Ces options ont également

été entérinées par la Commission paritaire de la CCT-Social et pourront entrer en vigueur le 1^{er} août 2014.

On peut se réjouir de voir ce dossier aboutir à une conclusion heureuse et les enseignants spécialisés enfin reconnus par l'employeur et l'Etat subventionneur. On peut ainsi espérer que la situation de l'emploi se détende un peu dans les institutions et que les enseignants fraîchement « mastérisés » ne soient plus trop attirés par les sirènes de l'Etat !

**Dans la grange abattue
L'hirondelle de retour
Ne retrouve plus son nid**

Journée Pédagogique

La traditionnelle journée pédagogique co-organisée avec l'AVMD et le SESAF, en automne 2013 a réuni une centaine de participants à Crêt-Bérard autour du thème de « L'expression et la créativité à l'école, pour qui ? pour quoi ? ». De nombreux ateliers ont été proposés aux participants qui ont pu explorer différentes techniques/approches et qui ont pu réfléchir au rôle de l'expression et de la créativité dans l'école actuelle. Quelle est la place de l'imaginaire dans le développement de l'enfant ? André Goin, psychiatre et Christophe Bertschy, dessinateur de BD, ont incité les participants à réfléchir et ouvert des portes sur ces sujets essentiels et peut-être un peu laissés de côté dans une école sélective et formative dans laquelle l'expression du sujet n'est pas la principale préoccupation.

La prochaine journée aura lieu le mercredi 8 octobre 2014 à Crêt-Bérard sur le thème de : Enseignant-e spécialisé-e, quelle-s identité-s ? Le but de cette journée sera de mener une réflexion partagée autour des problématiques rencontrées dans nos pratiques quotidiennes d'enseignant-e spécialisé-e, face aux multiples fonctions et situations de travail et en relation avec la LPS qui va entrer prochainement en vigueur. Un rendez-vous à ne pas manquer !



Comité de l'AVMES

Martin Boehler
Rémy Chatelain, président
Nicole Mages Moulin
Florence Chapuisat

AVESAC

Association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil



Sandra Colaone
Présidente

Le comité : Durant cette année, le comité de l'AVESAC était composé de cinq membres : Anne Dentan, Monica Coelho, Sandra Colaone, René-Luc Thévoz et Christophe Blanchet. Il convient de saluer le travail et l'énergie de Monica Coelho qui quittera le comité en juillet 2014.

2013-2014 : actualité mouvementée

Suite à la dernière Assemblée Générale du 12 juin 2013, les membres de l'AVESAC avaient demandé au comité de suivre quelques dossiers comme :

- La mise en place de la LEO et les éventuelles retombées sur les structures d'accueil et l'orientation des élèves allophones en VG.
- La mise en place de la didactique FLS (Français langue de scolarisation) à la HEPL, qui ouvrira ses cours en septembre 2014 ainsi que la formation des enseignants-es CIF au primaire. Le comité a rencontré à ce sujet M. Petitpierre et l'équipe pluridisciplinaire responsable de la mise en place de cette didactique le 11 novembre 2013. Lors de cette séance il a été longuement débattu du profil des futur-es étudiants-es HEPL et des parcours atypiques des collègues. Un prochain rendez-vous est fixé pour le 12 mai 2014.
- L'évolution et le travail du nouveau groupe de Référence allophonie rattaché à la Direction Pédagogique.
- La promotion d'une meilleure collaboration entre l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants) et l'école.

De plus, l'actualité syndicale et la politique administrative du Département ont donné de nouvelles priorités au comité comme :

Les CDD. Le comité a écrit à ce propos les lignes suivantes :

« Quelques jours seulement avant la rentrée 2013-2014, une cinquantaine d'enseignants ont reçu un courrier les informant qu'ils n'étaient pas réengagés. Or, avant les vacances d'été, la plupart d'entre eux avaient reçu de leur direction l'assurance d'être repris l'année suivante.

Le motif : ces enseignants qui avaient travaillé sous contrat à durée déterminée (CDD) ne pouvaient être reconduits pour une année supplémentaire, n'étant pas au bénéfice d'un titre pédagogique reconnu.

La SPV s'est toujours battue pour un enseignement de qualité reposant sur une formation sanctionnée par un titre reconnu. Nous ne dérogeons pas à cette position. Ainsi la décision administrative de non réengagement est-elle cohérente en soi.

Nous déplorons par contre la manière : il est inadmissible d'être informé à la veille de la rentrée que l'on n'est pas engagé alors même qu'on s'y était préparé.

Cette situation concerne pour l'essentiel les enseignants travaillant en structures d'accueil.

L'enseignement du français langue 2 à des élèves primo-arrivants (en CIF, classe ou groupe d'accueil) est un enseignement hors-norme qui relève d'une didactique qui n'est pas encore enseignée en formation initiale à la HEP (la rentrée 2014-2015).

En outre la prise en charge d'élèves allophones, provenant de contextes et de situations très différents nécessite de la part de l'enseignant une large prise en compte des familles dans leur processus d'intégration.

Ainsi les enseignants et enseignantes des structures d'accueil ont-ils développé, pas à pas, des pratiques de travail pouvant répondre à cette gageure. Des personnes avec des profils pointus dans le domaine mais sans titre reconnu ont été engagées. Quand la didactique FL2 sera mise en place à la HEP, les directeurs seront alors amenés à engager nécessairement des enseignants « conformes » mais ce n'est pas encore le cas.

Ainsi nous trouvons-nous dans une situation de transition qui doit aménager et reconnaître son passé tout en se préparant à la nouvelle donne du futur. La place d'enseignants aux compétences avérées, mais sans forcément les titres, et qui travaillent aujourd'hui en structures d'accueil, devrait être assurée. »

(Anne Dentan sept. 2013)

De ce fait, le comité a envoyé une lettre avec un argumentaire à toutes les directions d'établissement du canton afin de pouvoir soutenir le mieux possible les collègues concernés.

Le cahier des charges et l'absence de statut d'enseignant-e en structure d'accueil.

Les syndicats se sont intéressés de près aux propositions de cahier des charges du Département. Après mûre réflexion, le comité de l'AVESAC s'est rendu compte qu'il devait d'abord soutenir et faire

reconnaître le statut particulier des enseignants-es en structures d'accueil et de CIF, sans cela le cahier des charges aurait peu ou pas de sens puisqu'il ne correspondrait à aucune réalité. Une petite graine à faire germer.

La scolarisation des enfants requérants d'asile au statut précaire.

Le 21 mars 2013, le comité a envoyé une lettre à Monsieur Serge Martin dans laquelle l'AVESAC faisait part de ses inquiétudes concernant la scolarisation d'enfants au statut précaire. Le comité a aussi rédigé quelques pistes de prises en charge discutées lors de nos rencontres.

« Beaucoup de personnes déboutées ou au statut incertain restent malgré tout dans le pays, avec une aide d'urgence prévue par la Constitution. Les adultes seuls sont le plus souvent logés dans des abris PC ou foyers avec prestations en nature, tandis que les familles sont prises en charge par l'Evam de manière plus soutenue. Actuellement, 237 enfants et 45 mineurs non accompagnés sont scolarisés dans le canton de Vaud (à Lausanne, Crissier, Bex, Leysin et Sainte-Croix), dont les deux tiers à l'aide d'urgence. »

(R.-L. Thévoz- mars 2013)

Le 7 avril 2014, le comité a rencontré le nouveau responsable du secteur de la pédagogie compensatoire à la Direction Pédagogique Monsieur Wicht, qui semblait à la fois conscient des enjeux et des difficultés, d'accord sur certaines propositions, mais qui néanmoins mettait en évidence les limites « actuelles » de la mise en place de certaines propositions, par exemple la difficulté d'engager des ELCO, de créer des liens via les ambassades. Les projets ponctuels et plus localisés paraissent être les plus porteurs et les plus efficaces aujourd'hui, sans que cela ne devienne pour le moment une politique globale pour le Canton. À suivre.

Les renvois musclés de mères et d'enfants au Foyer de Valmont 32 à Lausanne.

Suite à plusieurs expulsions où des femmes et des enfants se sont retrouvés menottés au foyer EVAM de Valmont 32 à Lausanne par les forces de la Police, le comité a décidé d'écrire une lettre à Madame Anne-Catherine Lyon, le 14 mars 2014, dans laquelle l'AVESAC exprimait toute son interrogation et sa préoccupation quant à cette situation qui paraît intolérable. Mme Lyon a transmis cette lettre à Monsieur Philippe Leuba. Ce dernier a rencontré le comité le 6 mai 2014.

Marche à suivre. Inscription à la HEPL en didactique FLE/FLS.

Le comité s'est rendu compte que très peu de publicité avait été faite par la HEPL concernant la nouvelle didactique du FLE qui ouvre ses portes à 14 étudiant-es dès septembre 2014. De plus, le parcours très particulier de nos collègues et les difficultés de compréhension des démarches pour les reconnaissances des acquis ont incité Monica Coelho à rédiger une marche à suivre pour aider les enseignants-es intéressés-es à s'inscrire à la HEPL et à demander des équivalences de crédits. Cette marche à suivre a été envoyée aux différents établissements.

Le prix du Milieu du Monde.

« La Chambre cantonale consultative des immigrés a décidé en 2009 de créer le "Prix du Milieu du Monde".

Ce prix vient récompenser les collectivités ou personnes privées, suisses ou étrangères, qui se sont illustrées par des activités répondant de près aux objectifs de la loi cantonale et qui ont démontré leur impact positif sur la compréhension mutuelle entre les Vaudois-e-s et les personnes étrangères établies dans notre canton. » (www.vd.ch)

« Le jury, présidé par Monsieur Driton Kajtazi, directeur de l'Institut suisse d'Etudes Albanaise, a choisi pour lauréat 2013, l'Association vaudoise des enseignants en structure d'accueil, pour son projet en faveur des élèves allophones primo-arrivants et leurs parents récemment installés dans le canton de Vaud. »

Le comité tient à remercier les membres du jury pour leur soutien et adresse ses remerciements aussi aux anciens-nes membres du comité de l'AVESAC qui a permis que l'AVESAC soit récompensée par un prix d'une valeur de 5'000.--.



Comité de l'AVESAC

Christophe Blanchet

Anne Dentan

Anne Gillieron (ancienne présidente)

Commissions et délégations

Fondation Jeunesse SPV



*Stéphane
Guinchard
Président*

Vente 2014

Malgré la difficulté constante de trouver de nouvelles classes participant à l'action de vente du mimosa, la vente 2014 a été une « bonne cuvée ». Le beau temps et la qualité des fleurs aidant, le public a été généreux cette année encore. Le conseil de fondation remercie particulièrement toutes les classes et leurs enseignants qui ont pris le temps de participer activement à l'action pour venir en aide aux familles vaudoises dans le besoin. Les classes peuvent garder 10% du résultat de leur vente, et c'est toujours appréciable. De plus, la DGEO autorise cette action sur 2 périodes scolaires. Ceci devrait encourager les enseignants qui hésitent ! Au niveau du temps consacré, cette vente n'est pas chronophage.

Aides

En 2013, La fondation a pu honorer 94 demandes d'aides individuelles (entre 50.- et 500.- chacune) et offrir une somme plus conséquente à quatre fondations et associations en lien avec la jeunesse vaudoise. Faisant suite à un effort de visibilité, le nombre de demandes d'aide individuelle a presque doublé, en comparaison aux années précédentes. Toutes les directions d'école ont un formulaire d'aide à disposition et certaines infirmières scolaires également. Il est également téléchargeable depuis le site internet.

Actualité, Conseil de fondation

La priorité du Conseil de fondation est de trouver de nouveaux vendeurs, mais cette année cette recherche se complète avec la recherche d'un-e nouveau-velle président-e. Comme annoncé l'année passée, je quitte la fondation jeunesse SPV, après y avoir participé pendant 10 ans, dont 7 ans en tant que président. A ce jour, malheureusement personne n'a été encore trouvé pour reprendre la présidence. Cependant, les autres membres du conseil poursuivent leur engagement et les en remercient chaleureusement. Je pars confiant pour la suite de cette organisation et lui souhaite « tout de bon » pour la suite !



Conseil de fondation

Luce Ritter
Agnès Schaub
Fabienne Pichonnat
Stéphane Guinchard
Marie Jeanneret
Yves Froidevaux (manque sur la photo)

Intersyndicale des Prafos

Le comité de l'Intersyndicale, composé de prafos et de représentants des faïtières enseignantes, s'est réuni à 4 reprises depuis le dernier rapport d'activités de la SPV. Représentée au sein du Conseil de la HEP, l'Intersyndicale a suivi avec intérêt les travaux de cette assemblée réunissant l'ensemble des acteurs de la formation des enseignants.

Une assemblée générale s'est tenue le 21 novembre 2013. A cette occasion, une table-ronde sur le thème « Formation pratique : tensions et collaboration ». Différentes pistes pour améliorer l'organisation des stages ont été évoquées. Ces dernières ont été portées auprès de la direction de la HEP lors d'une rencontre qui s'est tenue le 19 mai.
(SG SPV)

Secrétariat général



Yves Froidevaux
*Secrétaire général
de la SPV*

Le présent rapport d'activités clôt une année particulièrement chargée pour le secrétariat général. La défense individuelle et collective des membres de la SPV, la gestion administrative de l'association et du Fonds de secours, la mise en oeuvre de la politique de communication, la gestion d'importants projets et la participation active aux séances du Comité cantonal figurent dans les tâches prioritaires du Secrétaire général de la SPV.

L'accompagnement des collègues s'est avéré cette année assez périlleux, pour plusieurs raisons :

- les changements législatifs ont ainsi amené leur lot d'incertitudes et leur pluie de directives sur les collègues ;
- les nombreux changements au sein des collaborateurs de la direction des ressources humaines de la DGEO, ont rendu (et rendent encore) particulièrement compliqué l'obtention de réponses, dans des délais raisonnables, aux interpellations de la SPV sur des situations particulières ;
- et, de manière plus interne, une surcharge du travail du Secrétaire général.

Dans le courant de l'année écoulée, le SG a été nommé :

- représentant de la SPV au sein de la commission des constructions scolaires (remise sur pied à la demande de la SPV) ;
- représentant de l'AVMES-SPV au sein de la Commission paritaire de la CCT Social du secteur subventionné ;
- représentant de la FSF au sein de la Commission d'évaluation des fonctions.

Projets en cours

La **rénovation de l'immeuble des Allinges 2** (propriété du Fonds de secours) est quasiment achevée. Dans ce projet, 1.9 mios ont été investis pour la rénovation du bâtiment et la création de deux appartements. Grâce notamment à un suivi hebdomadaire de l'avancement du chantier par le Secrétaire général, le budget prévu a pu être tenu et le résultat est particulièrement satisfaisant.

La nouvelle identité visuelle de la démarche «**SPV 2015**» sera inaugurée à l'occasion de l'Assemblée des délégués 2014. Le nouveau logo est le fruit d'un concours mené auprès de différents graphistes.

Le nouveau site internet de la SPV est à bout touchant et devrait être en ligne dans le courant du mois de juin.

L'élargissement des prestations offertes aux membres, notamment par la transformation de la **protection juridique actuelle** est un projet qui n'a encore pu être mené. Cette question sera reprise dès que le taux d'intérêt de l'emprunt de la rénovation de l'immeuble aura pu être négocié, ce qui permettra de mesurer la marge financière à disposition du Fonds de secours de la SPV.

Dossiers

Plusieurs dossiers importants ont été au cœur de l'action du secrétariat général lors de l'année écoulée.

L'interpellation en 2012 du Conseil d'Etat sur la **gestion, jugée «aléatoire» par la SPV, des collègues en situation de maladie de longue durée** a enfin porté ses fruits. Après plusieurs rencontres sur cet objet avec le Service du personnel, l'Etat a reconnu récemment la justesse de l'analyse de la SPV et a décidé de réformer en profondeur les procédures en place. Les premiers effets de ces changements se font déjà sentir. Le Secrétaire général, en collaboration avec le comité cantonal, continuera à suivre ce dossier.

Le Secrétaire général a participé très activement **aux négociations ayant mené au nouveau statut, notamment salarial, des enseignants spécialisés du secteur parapublic**. Les nouvelles classifications, qui entreront en vigueur au 1er août 2014, permettront de gommer une partie significative de la différence salariale avec les enseignants spécialisés du secteur public.

Même si le sujet est traité prioritairement par la FSF, la mise en place de la **nouvelle Loi sur la Caisse de pensions**, a été une importante préoccupation du Secrétaire général. De très nombreuses questions sont parvenues à ce propos à la SPV. Les réponses de la CPEV, pas toujours très convaincantes, ont amené la SPV et la FSF à demander récemment une rencontre urgente avec le directeur et le Président du Conseil d'administration de la CPEV.

Participations diverses

Enfin le SG a participé notamment :

- aux séances hebdomadaires du Comité cantonal et aux Conférence des présidents ;
- aux rencontres de l'Intersyndicale des prafos ;

- aux Assemblées des délégués du SER, de la FSF et de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ;
- au Conseil de fondation Jeunesse SPV ;
- à un groupe de travail de la FSF dans le cadre de la future révision de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ;
- à une séance de présentation de la SPV auprès des étudiants de la HEP ;
- à plusieurs assemblées générales d'associations de la SPV ;
- à la commission paritaire professionnelle AVOP-AVMES ;
- à la commission paritaire professionnelle de la CCT Social ;
- à la commission cantonale des constructions scolaires ;
- à la commission d'évaluation des fonctions, comme vice-président en 2014.



Le Secrétaire général tient à remercier chaleureusement la secrétaire de la SPV, Marie Jeanneret, pour son engagement sans faille en faveur de la SPV et pour la grande qualité de son travail.

Marie Jeanneret
Secrétaire



SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE

Ch.des Allinges 2 - 1006 Lausanne

Tél. 021 617 65 59 - Fax 021 617 96 30

www.spv-vd.ch - e-mail: secretariat@spv-vd.ch